Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 078-217803808-20250321-DM122025-CC

Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

DECISION DU MAIRE n° 12 /2025

Le Maire de Maule,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-06-51 du 14 juin 2024 , portant délégation du Conseil Municipal au Maire, pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés par une procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget de la commune de Maule,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre une assistance à maitrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux rue de Mareil,

Considérant l'offre de la société STUR,

DECIDE

Article 1 : De signer avec la société STUR, sise 11 rue du Cautison – 27400 ACQUIGNY, un contrat pour l'assistance à maitrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux rue de Mareil pour un montant de 8 330€ H.TVA et selon les conditions du contrat.

Article 2 : Ampliation de cette décision est faite à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye et à Madame la Trésorière des Mureaux.

Fait à Maule, le 21/03/2025

MAIRIE DE MAULE (YVELINES)

Olivier LEDRETRE
Le Maire

Hôtel de Ville
BP 50 - Place de la Mairie - 78580 Maule
Tél. 01 30 90 49 00 - Fax 01 30 90 96 48 - contact.mairie@maule.fr - www.maule.fr